



Bourse aux Skis 2025

La Bourse aux Skis organisée par le Sou des Ecoles de Gex aura lieu le samedi 4 octobre 2025 à l'espace Perdtemps. Elle se déroulera comme suit :

DEPOT	VENTES	RETRAIT invendus
Vendredi 03/10 de 18h00 à 20h00	Samedi 04/10 de 9h00 à 13h00	Samedi 30/09 de 17h00 à 17h30

Règlement / Information aux vendeurs

Seuls l'équipement et vêtements de sport d'hiver, en bon état et bien évidemment complets seront acceptés pour leur mise en vente. **Le Sou des écoles de Gex décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol** ainsi que toute erreur d'encaissement due à des étiquettes non conformes (voir modèle d'étiquette sur le site web).

En raison de problèmes déjà rencontrés lors de retraits d'articles, le Sou des Ecoles vous informe que **tout retrait (invendus + montant des ventes) non effectué durant la période prévue à cet effet, se traduira par un don implicite au Sou des Ecoles de ces derniers sans réclamation possible.**

Bénéfices au profit des écoles publiques de GEX :

- Prix du dépôt : 3€ par fiche (*bénévoles actifs limités à 3€), 20 articles maximum par fiche (voir verso)
- Le Sou des Ecoles retiendra **20%** sur le montant des ventes

(Cadre réservé au Sou des Ecoles de Gex)

Fiche(s) no : _____ Dépôt contrôlé par : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____ Tel : _____

_____ Email : _____

Pièce d'identité : CNI Permis Passeport Carte de séjour

Numéro : _____ délivrée à : _____ le ___/___/___

DROIT DE DEPOT : 3,00 euros par fiche de 20 articles

Nb de fiche(s) déposée(s) _____ x 3€ = _____ €

Payé Non Payé Bénévole actif* (limité à 3€)

Le soussigné déclare sur l'honneur :

- avoir déposé les _____ articles suivants (cf listes au verso),
- de ne pas être commerçant(e),
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du Code de commerce),
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)

Signature au dépôt :

Fait à Gex, le ___/___/___

Somme totale des ventes : _____

(pour toutes les fiches déposées)

-20% pour le SOU des écoles de GEX : - _____

Droit de dépôt (si non-versé) : _____

Montant TOTAL à payer : _____ €

Chèque N° : _____

Retrait contrôlé par : _____

Signature au retrait :

*Bénévole actif – travaille à au moins 2 manifestations par année scolaire – voir avec membre du bureau pour confirmer.

Fiche no : _____

(N° attribué par le Sou des écoles de GEX)

Etiqu.	Nom de l'article	Marque	Taille/âge/couleur	Prix
A				
B				
C				
D				
E				
F				
G				
H				
I				
J				
K				
L				
M				
N				
O				
P				
Q				
R				
S				
T				
(Cadre réservé au Sou des Ecoles de Gex)				Total des ventes <u>pour cette fiche</u> :